

JOURNAL OFFICIEL de la République française



- ✓ **Décision du 19 octobre 2026 portant délégation de signature (secrétariat général du ministère de la justice - affaires juridiques, expertise et stratégie, affaires européennes et internationales, aide aux victimes et accès au droit, communication)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054999198>

ACTUALITÉS du ministère de la Justice



- ✓ **Grégoire DULIN, nommé directeur, secrétaire général adjoint**
[Intranet Justice / Secrétariat Général / Grégoire Dulin nommé directeur, secrétaire général adjoint](#)
- ✓ **Fonctionnement du cabinet médical de l'administration centrale**
[Intranet Justice / Secrétariat Général / Fonctionnement du cabinet médical de l'administration centrale](#)
- ✓ **Résultats des affectations (mobilité et affectation des lauréats de l'examen professionnel et de la liste d'aptitude) - attachés et emplois de CAMJ**
[Mobilité octobre 2026](#)



UNSa FONCTION PUBLIQUE



- ✓ **L'intersyndicale fonction publique rappelle ses exigences au Premier ministre**
[L'intersyndicale fonction publique rappelle ses exigences au Premier ministre](#)
- ✓ **Crise sociale : le Gouvernement doit entendre les revendications et agir !**
[Crise sociale : le Gouvernement doit entendre les revendications et agir !](#)

UNSa JUSTICE / UNSa JUSTICE SGAC



- ✓ **L'UNSa Justice acte le versement des revalorisations IFSE à partir du mois de novembre !**
[En savoir plus...](#)
- ✓ **Déclaration liminaire de la formation spécialisée du CSA AC**



✓ Le ministre de l'Action et des Comptes publics déterminé à faire progresser les droits des agentes

À l'issue de 10 mois de négociation, le projet d'accord sur l'égalité professionnelle dans les trois versants de la fonction publique n'a pas recueilli le soutien d'une majorité d'organisations syndicales représentatives. Faute d'accord, le gouvernement entend néanmoins porter, « avec l'ensemble des employeurs publics, un plan d'action pour mettre en œuvre certaines des mesures proposées afin de soutenir de nouvelles protections pour les agentes et les agents de la fonction publique. »

Le projet d'accord comportait « plusieurs avancées importantes », soutient le ministre :

- la création d'autorisations spéciales d'absence pour les victimes intrafamiliales ;
- le renforcement des dispositifs de signalement et d'enquête sur les violences sexistes et sexuelles ;
- l'expérimentation d'autorisations d'absence liées à la santé hormonale ;
- des mesures pour favoriser l'accès des femmes aux promotions et aux responsabilités ;
- des mesures pour développer les solutions de garde d'enfants et mieux accompagner les familles monoparentales.

AVENIR DE LA FONCTION PUBLIQUE

Avenir de la fonction publique : les 3 scénarios pour 2050



À l'occasion des 80 ans du statut de fonctionnaire, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFFP) a présenté, le 19 octobre 2026, les conclusions de sa revue stratégique. Trois pistes sont sur la table :

- **L'alignement sur le droit privé (le CDI comme norme) :** La fonction publique passerait sous le code du travail, avec le maintien d'un noyau de droit public pour les seules fonctions régaliennes. Cette option marquerait la fin de la garantie statutaire de carrière. La DGAFFP juge ce modèle « trop risqué » : la concurrence salariale avec le privé exploserait, tout comme les coûts de gestion RH, menaçant ainsi la continuité des services et accentuant les inégalités territoriales.
- **La convergence des règles entre les trois versants :** La fonction

publique resterait un univers distinct du privé, mais l'État, la Territoriale et l'Hospitalière seraient réunis dans un espace professionnel unique. Le statut demeurerait la norme et les corps actuels seraient remplacés par des filières métiers communes. Cette unification simplifierait les mobilités, élargirait les viviers et instaurerait un régime de retraite commun, tout en offrant des débouchés statutaires aux contractuels. En contrepartie, ce chantier impliquerait une refonte très lourde des classifications et des rémunérations.

- **L'amélioration du modèle actuel :** L'architecture générale (versants, corps, cadres d'emplois) serait conservée, mais ses rigidités corrigées. L'administration déploierait des référentiels communs et créerait des corps interministériels (numérique, achats, écologie...). Une double refonte accompagnerait ce mouvement : celle des rémunérations et celle des concours, désormais centrés sur les compétences. L'emploi serait également clarifié, réservant le CDD aux besoins temporaires et le statut aux emplois permanents.

Texte source :
ACTEURS PUBLICS

« Soutenir et agir pour l'avenir ! »



mail : synd-uns-justice-sg@justice.fr - Tél. : 01 70 22 75 09